



Sommaire

HOMMAGE À RENÉ LE MÉE, président de Val-d'Oise environnement de 1996 à 2010

URBANISME - Europacity, la mobilisation s'amplifie p. 4 et 5
- Vallée de Montmorency, la valeur du sol p. 6 et 7
- Ile Héloïse, berceau de l'impressionnisme p. 8
- Trois Tilleuls, plus qu'une divergence de vue avec la ville p. 8
- Port d'Achères, modèle de concertation p. 9

LIAISONS AÉRIENNES Roissy, avec le T4 les nuisances aériennes vont s'aggraver p. 10 et 11

POLLUTION : - Plan régional des déchets bientôt en enquête publique p. 12
- Pollution lumineuse, tout reste à faire p.13

BIODIVERSITÉ - L'agence régionale de la biodiversité p. 14
- Agriculture et biodiversité p.15

FAUNE Les demoiselles de l'air p. 16





À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.

Le grand débat n'est pas la démocratie participative

Les associations sont depuis longtemps confrontées à la démocratie participative. Elles en respectent les codes : participations aux commissions, aux enquêtes publiques, aux concertations ou débats publics, aux échanges proposés par des élus jusqu'au plus haut niveau comme le Grenelle de l'Environnement. Mais, à quelques exceptions près, le constat est très souvent le même que celui qui caractérise le mouvement social qui agite tous nos samedis. Rien ne se concrétise.

Les participations, au mieux, font revoir la copie à la marge des projets. Bien que le discours évolue, la phrase « l'environnement, ça commence à bien faire » prononcée par Nicolas Sarkozy au Salon de l'agriculture, en mars 2010, reste encore d'actualité.

De ces participations, les associations en ressortent souvent frustrées par rapport au temps, à l'énergie et à la connaissance qu'elles ont dû acquérir sur des sujets divers.

L'objectif des projets qui sont soumis à l'approbation des citoyens est rarement le bien-être collectif. Il correspond à des besoins économiques eux-mêmes dictés par la compétitivité, le retour sur investissement, l'irrépressible besoin de certains de « faire de l'argent ». Les élus eux-mêmes sont « contraints » par cet objectif, quand ils ne l'approuvent pas.

La révolte qui gronde les samedis et dans les lycées exprime le besoin de changer complètement pour ENFIN faire de la politique, c'est-à-dire proposer des projets qui, dans l'immédiat, vont permettre la transition écologique, une meilleure qualité de vie, un environnement moins stressant, des services de proximité, plus de justice sociale...

Des élus, un peu partout dans l'Europe, montre que c'est possible. C'est la volonté qui compte. Une volonté d'agir pour la cité.

Si cela était, les citoyens s'empareraient plus volontiers de cette démocratie qui irait dans le sens du bien commun.

LE BUREAU DE VOE

Epinay-Champlâtreux le duc persiste

LE PROJET de carrière-stockage de déchets, qui a fait l'objet d'une longue procédure de la part du PNR Oise Pays de France, des Amis de la Terre du Val d'Ysieux et de Val-d'Oise environnement reprend ; une enquête publique est en cours jusqu'au 16 mars. Il prévoit d'extraire 2 millions de mètres cubes de sablon – alors que le plan départemental des carrières dit que les carrières actuelles sont plus que suffisantes et que 30 % de la production va hors du Val-d'Oise.

Les déchets admis seront des déchets inertes (dont ceux du chantier du Grand Paris Express), mais aussi des terres polluées aux hydrocarbures, des boues contaminées par des hydrocarbures ou des métaux lourds.

Le schéma régional des déchets en vigueur ne prévoit aucun centre de stockage nouveau dans le Val-d'Oise (celui en fin d'élaboration non plus), il n'en admet qu'un en Seine-et-Marne.



Rappelons que le CET de Plessis-Gassot, situé plus près de Paris et des chantiers du GPE est loin d'utiliser sa pleine capacité ; que les carrières de gypse sous la forêt de Montmorency doivent être remblayées et que celui nécessitera 11 millions m³.

Ce projet est non seulement inutile, mais nuisible du fait du stockage de déblais contaminés.

PHILIPPE BEC, ALSE ■ ■ ■

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901

déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50

contact@valdoise-environnement.fr

www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup

Coordinatrice : Dominique Védý

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont

Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



Hommage à René Le Mée, président de Val-d'Oise environnement de 1996 à 2010

C'ÉTAIT UN ESPRIT éclairé nourri dans sa jeunesse par la lecture, celle des philosophes, des poètes comme Paul Valéry, Paul Eluard, Louis Aragon et surtout Blaise Cendrars, des écrivains comme Paul Léautaud. Plus tard, ce sont Michel Foucault, Pierre Bourdieu, Alain Corbin ou Albert Jacquard qui l'accompagneront dans ses réflexions.

Plus généralement, on peut dire, que très jeune, mon père aime l'art, le patrimoine, la peinture, la musique ou la photographie qu'il pratique avec son Leica. Il aime le théâtre, suit la troupe du Théâtre national populaire (TNP) emmené alors par Jean Vilar. À Crécy, où sont enterrés ses grands-parents et où nous nous rendons « en pèlerinage » à chaque Toussaint, la tombe de Charles Dullin est un passage obligé ! Plus tard, avec notre mère, ils nous communiqueront ce plaisir du théâtre en nous emmenant très jeunes au spectacle. Au début des années 1980, nous ne loupions aucune création d'Ariane Mnouchkine à la Cartoucherie de Vincennes. Il aimait ce théâtre engagé, ce théâtre de troupes, de passeurs populaires.

L'art, la culture par le geste, la pensée, le travail étaient fondamentaux pour lui. Il appréciait les artistes, les auteurs ou les artisans qui se dépassaient et qui mettaient l'humain au cœur de leurs recherches ou de leur œuvre. C'est peut-être pour cela que nos pas nous menaient souvent vers le Musée des arts et traditions populaires... Il aimait la culture des hommes, celle de la terre, celle qui a partie liée avec le travail, celle dont on hérite et celle que l'on transmet. La transmission était pour lui essentielle.

Notre père s'est fait tout seul, il s'est construit. Au sortir de la guerre, on lui choisit un métier, il décide d'un autre, prend des cours du soir aux Arts et Métiers, à l'INTD pour devenir documentaliste. Il réussit, à force de travail. Puis, le documentaliste se mue en historien démographe au Laboratoire de recherche en démographie historique. Son premier travail est un recensement des sources de cette discipline. C'est un travail qui peut paraître aride, qui ne fait pas briller dans les salons, mais qui a permis à de nombreux chercheurs de produire des travaux ambitieux. Il était soucieux de mettre à disposition, de produire des outils de recherche pour ses confrères, de diffuser largement ce qu'il savait.

Notre père était un travailleur insatiable et très exigeant. Loin des mondanités et des coteries qui permettent de faire carrière, il participa, à sa manière, discrètement et avec modestie, à l'écriture de l'Histoire grâce à ses recherches et dans ses articles. Historien des sociétés, il investit plus particulièrement l'Ancien Régime et le XIX^e siècle, siècle de l'industrialisation et des mutations sociales, des transformations des territoires et de l'urbanisation. Il étudia les mouvements de popu-

lations, les conséquences de leur afflux dans les villes, les épidémies, les faits de société auxquels il consacra plusieurs articles. Citons une affaire de faiseuse d'anges, à la fin du XIX^e siècle, ou le choléra et la question du logement insalubre à Paris (1832-1849). Chercheur et scientifique rigoureux, il compilait, vérifiait, analysait pour produire des textes précis et documentés qui restent encore aujourd'hui des références très largement cités.

À Bellefontaine où nos parents sont arrivés en 1993, il s'intéressa à l'histoire locale et produisit un petit fascicule avec quelques amis du foyer rural. Notre mère lui fait connaître sa Corse, il intègre une famille qui devient vite la sienne.

Notre père est quelqu'un qui est et restera curieux et ouvert, cherchant à dépasser ce qu'il savait pour explorer sans cesse de nouveaux champs. Cette exigence, il nous l'a communiquée, nous amenant, avec sa bienveillance toute paternelle, à toujours repousser le champ de nos possibles. C'était un libre-penseur. Laïc, profondément affranchi des dogmes, il choisit ses combats, ceux pour une société meilleure, plus juste, dans le respect du droit. Écologiste dans l'âme, il adhère en 1974 aux idées de René Dumont, alors candidat à la présidence de la République. Cet altermondialiste, père de l'écologie politique et visionnaire, qui prône un changement radical de société le séduit. On distribue les tracts de sa campagne électorale au cœur des tours de Bondy où nous vivions alors. Dominant la ville, implantée au cœur d'une zone pavillonnaire, la cheminée d'une fonderie Chrysler rejette des fumées toxiques. Pendant près de vingt ans au sein de l'Association pour la défense et la qualité de la vie dont il sera le président il va s'engager dans une bataille juridique pour faire fermer l'usine source de nuisances. Il se fait juriste. Au prix de milliers d'heures d'un travail bénévole, sans jamais ciller pendant vingt ans, avec une poignée de militants, l'association obtient gain de cause, le départ de l'usine, le dédommagement d'une centaine de riverains, la condamnation de l'État.

À Val-d'Oise Environnement, il se bat sur le terrain du droit menant des actions et des recours raisonnés pour la protection des espaces naturels, contre les nuisances de Roissy, contre le défrichage abusif de zone boisée...

EXTRAIT DE L'HOMMAGE D'ISABELLE-CÉCILE LE MÉE, LORS DE L'INHUMATION DE RENÉ LE MÉE, SON PÈRE.



Une réunion de VOE



Arrivé dans le Val-d'Oise, à Marly d'abord puis à Bellefontaine, René Le Mée intègre le collectif Val-d'Oise Environnement créé en 1992. Il en sera le président jusqu'en octobre 2010. Il n'y compte pas son temps et son énergie et mène plusieurs luttes, contre les nuisances de Roissy, pour la création du PNR Oise-Pays de France... Le collectif poursuit cet engagement en faveur de l'environnement.



Colloque réussi avec une grande mobilisation des militants parisiens et des banlieues

20 février
PARIS



TOUTES LES PHOTOS © CPTG

1 300 PERSONNES PRÉSENTES, une salle Olympede-Gouges (Paris 11^e) pleine à craquer pour assister au meeting « Sauvons les terres de Gonesse »... L'organisation de cette rencontre, à Paris, par le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG) et surtout par la Convergence* a donné lieu à une mobilisation sans précédent. Au dire du maire du 11^e arrondissement, François Vauglin, qui a ouvert la rencontre, jamais la salle Olympede-Gouges n'avait vu une telle affluence. La participation record s'explique par la très forte mobilisation, depuis plusieurs mois, de toutes les associations et militants membres de la Convergence. L'initiative a reçu, en outre, le soutien de partis politiques (EELV, PCF, FI...) et, fait nouveau, le concours des réseaux sociaux qui participent depuis quelques mois à l'organisation des journées climat.

Des soutiens très divers

Au cours de la soirée animée par Hervé Kempf, rédacteur en chef de *Reporterre*, une vingtaine de personnalités ont exprimé les raisons de leur rejet du projet Europacity et leur soutien aux actions du CPTG et au projet Carma. Parmi elles, deux anciennes ministres Corinne Lepage et Delphine Batho, deux députés Clémentine Autain (FI) et Dominique Potier (PS), un sénateur

Fabien Gay (PCF), un conseiller régional Julien Bayou (EELV), Jacques Boutault, maire du 2^e arrondissement qui avait accueilli un précédent meeting en novembre 2016, mais aussi la journaliste et réalisatrice Marie-Monique Robin, marraine du CPTG, l'écrivaine Marie Desplechin, l'agronome Marc Dufumier, le botaniste Gilles Clément, le journaliste Olivier Razezmon ainsi que des représentants d'associations : Marie Toussaint à l'origine de la pétition « Notre affaire à tous » sur la justice climatique, Stephen Kerckhove d'Agir pour l'environnement, Julien Vermignon et Steven Januario Rodrigues de Nous Gonessiens.

Le CPTG a insisté sur la menace que fait peser le début du chantier de la gare du triangle de Gonesse prévu pour l'automne 2019 et argumenté sur les fausses promesses d'emplois ; l'avocat du CPTG a fait le point sur les différentes procédures juridiques en raison du saucissonnage du projet entre Europacity, la gare et la ligne 17 nord du métro automatique et le projet de ZAC ; Carma, le seul projet alternatif à Europacity, a été précisé. Une quinzaine d'associations ont apporté leur soutien par la tenue de stands. Un appel à venir à la 3^e fête des Terres de Gonesse, les 18 et 19 mai prochain, sur le triangle a clôturé la soirée.

Le seul projet alternatif à Europacity est Carma, projet d'économie circulaire et agricole et levier de transition écologique pour toute l'Ile-de-France. La sauvegarde des terres agricoles et leur transformation en poumon maraîcher sont un projet fédérateur qui n'a besoin ni d'une gare du Grand Paris ni d'échangeur avec les autoroutes A1 et A3.

Il reste six mois pour obtenir enfin la décision politique qui s'impose. L'urgence climatique impose d'abandonner l'urbanisation du triangle de Gonesse. Nos concitoyens attendent cette décision.



MARIE DESPLECHIN.



STEPHEN KERCKHOVE.



EMILIE LOIZEAU.

Le jugement sur le PLU de Gonesse reporté au 12 mars

28 janvier
CERGY

APRÈS LE REPORT de l'audience du 8 au 28 janvier sur le recours contre la révision du PLU de Gonesse, qui ouvrait la voie à la construction du mégacentre commercial Europacity ainsi que d'un centre d'affaires, c'est le jugement qui a été reporté du 22 février au 12 mars. Ce report indique que l'affaire est sérieuse (le jugement n'est donc pas connu au moment où nous paraissions).

Le Collectif pour le triangle de Gonesse et l'ensemble des associations qui le soutiennent n'ont pas attendu le 12 mars pour amplifier la mobilisation. Les 10 et 31 mars commenceront sur le triangle les préparatifs pour la troisième fête des Terres de Gonesse.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY. UNE TRENTAINE DE PERSONNES ACCOMPAGNAIENT L'AVOCAT DU CPTG, ETIENNE AMBROSELLI À L'AUDIENCE.

Le projet de gare en plein champ toujours en vigueur

QUEL QUE SOIT le jugement qui sera rendu sur le PLU, le permis de construire de la gare du triangle de Gonesse de la ligne 17 nord du projet Grand Paris Express restera en vigueur. La Société du Grand Paris a laissé entendre que le début des travaux de la gare interviendrait en novembre 2019.

Pour le CPTG, cette situation ne se justifie pas : démarrer précipitamment les travaux d'une gare

sur des terres agricoles pour desservir une ZAC qui a été annulée par la justice en mars 2018 représenterait un véritable passage en force et un gâchis d'argent public.

Novembre
2019 ?

* **La Convergence créée en 2016 regroupe autour du CPTG, FNE Île-de-France, la coopérative Biocoop, le réseau des AMAP d'Île-de-France, les Amis de la Terre, MNLE, la Confédération des commerçants de France, Attac, COSTIF, l'association des Amis de la Confédération paysanne, la Confédération paysanne, des architectes, urbanistes, agronomes, économistes, universitaires au côté de Nous Gonessiens.**



Le tribunal accorde un sursis pour les légumes

LA MAUVAISE AFFAIRE engagée par l'EPFIF contre le CPTG pour faire évacuer les légumes installés sur une parcelle de quelque 1 200 m² a suscité la déclaration de trente-sept semeuses et semeurs volontaires** certifiant avoir eux-mêmes semé et planté sur la parcelle. Après quatre reports successifs, le TGI de Pontoise a rendu son jugement le 23 janvier dernier : il a accordé un délai jusqu'au

30 juin pour l'évacuation des légumes et une astreinte de 100 € par jour de retard au-delà de cette date.

Satisfaits de ce jugement, les légumes nous attendent en mai pour la troisième Fête des terres de Gonesse.

** Citoyens, militants syndicalistes, écrivains, artistes, députés, sénateurs, conseillers régionaux, municipaux, anciens ministres...

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DU CPTG ■ ■ ■
JEAN-YVES SOUBEN, VICE-PRÉSIDENT DU CPTG



INTERVENTION FINALE DE BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DU CPTG.



STANDS DES ASSOCIATIONS.



LE COIN RESTAURATION ET ACCUEIL.



Sur 18 km de long et 5 à 6 km de large, vingt et une communes* constituent la vallée de Montmorency, situées entre une double rangée de collines boisées : la butte de la forêt de Montmorency au nord, les buttes d'Orgemont, Sannois et Cormeilles, au sud.

1. ZUP : ZONE À URBANISER EN PRIORITÉ.

2. ZAD : ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ.

3. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

4. POS : PLAN D'OCCUPATION DU SOL.

5. SDAU : SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME (LE SDRIF POUR L'ÎLE-DE-FRANCE).

6. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

LE SOL, À L'ÉTAT NATUREL, non artificialisé, est affecté, jusqu'au XIX^e siècle à la culture de la vigne, des arbres fruitiers et à une polyculture de subsistance (céréales, légumes) et, dans une moindre mesure, aux parcs, vergers et potagers de grandes propriétés.

L'arrivée du chemin de fer, en 1846, à l'ouest et, en 1876, à l'est est le premier exemple d'artificialisation de terres cultivées pour des raisons de mobilité et source d'évolution. Le territoire étant « ferroviaire », la vigne et la polyculture cèdent la place à des cultures de fruits et primeurs, souvent intensives, pour nourrir la capitale et pour l'exportation. Cette création d'une nouvelle zone maraîchère est possible grâce à la voie ferrée qui apporte engrais, gadoues et ordures de Paris, et, à l'ouest, à la fonction de champs d'épandage des eaux d'égout de la capitale. La qualité du sol est bien optimisée, comme dans beaucoup de villages autour de Paris, qui se nourrit « local » et en circuit court...

Toutefois, l'usage agricole du sol diminue. Régulièrement, une partie est artificialisée par l'émergence d'une nouvelle forme d'habitat non rural, souvent anarchique, faute de réglementation. Ingénieurs du chemin de fer, employés et fonctionnaires parisiens font construire des « maisons meulière » entourées de jardins d'agrément. Avec les voies nouvelles qui les desservent, l'urbanisation s'étend et l'artificialisation du sol progresse.

À partir de 1920, les exploitations agricoles, privées des hommes qui ne sont pas revenus de la guerre, commencent à disparaître avec, en outre, la pression foncière pour de nouvelles constructions : petites usines,



QU'EST-IL ARRIVÉ, AU FIL DU TEMPS, AU SOL DE CETTE VALLÉE SANS RIVIÈRE,

pavillons, immeubles de rapport, équipements. Les infrastructures routières, qui imperméabilisent le sol, se développent, d'abord pour faciliter les livraisons hippomobiles, puis pour la circulation des automobiles et des camions de livraison. Les cultivateurs deviennent minoritaires et la conscience de la valeur productive du sol agricole s'amenuise dans les esprits, avec l'observation d'une spéculation foncière pour la construction.

Après une période de stagnation, de 1940 à 1950, à partir de 1955, dans le cadre d'un schéma étatique d'organisation, une urbanisation inédite s'impose. Suivant la charte d'Athènes, mise au point par Le Corbusier, on applique les principes de la ville fonctionnelle organisée en quatre fonctions : habiter, travailler, circuler, se récréer. Le sol n'a de valeur que pour ces fonctions qui doivent être distinctes. L'agriculture doit être ailleurs, et la valeur productive du sol est oubliée.

En 1960, dans le cadre d'un Plan d'aménagement général et d'organisation de la Région parisienne sont édictés des plans d'urbanisme directeurs intercommunaux ; et le numéro 33 concerne onze communes de la vallée de Montmorency. À la frontière de l'urbanisation pavillonnaire présente, donc à la place de terres cultivées, surgissent des ensembles d'habitats collectifs, plus ou moins grands, les équipements nouveaux qu'ils nécessitent, puis des zones d'activité. On est entré dans une ère de zonage administratif, les ZUP¹ en 1957, les ZAD² en 1962, les ZAC³ en 1967... Avec cette urbanisation générale, l'artificialisation du sol progresse, et son imperméabilisation aussi, avec les zones commerciales, leurs grands parkings et les nouvelles voies de circulation : rues, mais aussi autoroutes, échangeurs, bretelles, boulevards urbains.

La vallée est devenue urbaine et l'activité agricole réduite à quelques îlots isolés, sans continuité. En 1967, apparaissent les POS⁴ établis par commune, sans grande autonomie puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre de SDAU⁵, établis par l'État pour trente ans, dans une logique de croissance urbaine systématique et galopante.

L'artificialisation du sol

C'est l'étalement urbain et la construction d'infrastructures de transport qui se fait au détriment de la forêt, des terres agricoles et des espaces naturels. Ses incidences sur l'environnement sont nombreuses : la fragmentation des habitats naturels et des corridors biologiques, l'intensification du ruissellement des eaux.

L'imperméabilisation du sol

C'est le recouvrement permanent du sol par un matériau imperméable tel que l'asphalte ou le béton qui altère la plupart des fonctions du sol de manière irréversible.

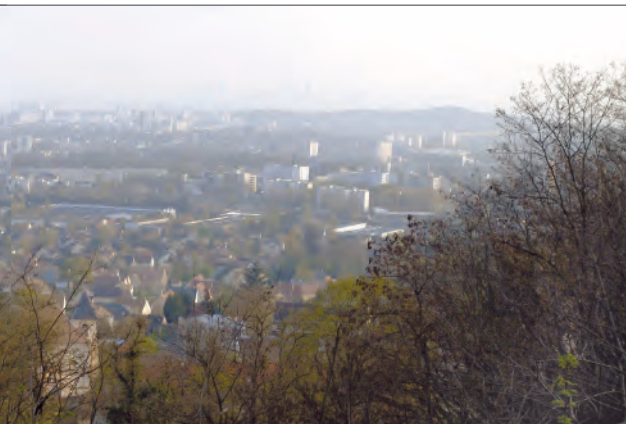
Le sol oublié du droit

Le Code de l'environnement ne reconnaît pas le sol comme milieu naturel contrairement à l'eau et à l'air. Dans le Code de l'urbanisme, le sol n'apparaît que comme « une ressource à gérer de façon économe ».

En 2006, un projet européen de directive pour la protection des sols a été lancé, mais n'a pas abouti et a été abandonné définitivement en 2014.

Il n'existe donc aucune réglementation de protection du sol, mais seulement des « lignes directrices contre l'artificialisation des sols », sans politique contraignante, même si l'objectif de zéro croissance nette de l'artificialisation des sols est affiché par le récent plan biodiversité.

rency : retrouver la valeur du sol



MAIS ARROSÉE PAR DES SOURCES ET DES RUS ?

DR WIKIPEDIA

- Zéro artificialisation nette des sols.
- Affectation précise des sols encore naturels en fonction de l'analyse de leur qualité.

PLU : des mesures à vraies plus-values écologiques

- Protéger les zones agricoles des sept communes qui en ont encore et soutenir la vente de leurs produits en circuits courts.
- Créer, comme l'ont déjà fait certaines communes, des trames vertes, structurantes et traversantes, concernant les propriétés publiques et privées (cœurs d'îlots, jardins privés, délaissés communaux...).
- Autoriser la construction de bâtiments agricoles tels que serres ou bâtiments de stockage, dans toutes les zones U.
- Qualifier les espaces de nature publics pour leur donner une vraie fonction sociale et écologique, par exemple avec des entreprises d'insertion.
- Rendre visibilité et usage de l'eau dans la ville (végétaliser les bassins de rétention d'eaux pluviales, valoriser l'eau de source, aménager des biefs et des mares...).
- Remplacer des mesures de verdissement ineptes (telles que l'obligation de plantation d'arbres de haute tige tous les 50 ou 100 m²) par des mesures utiles et de bon sens (plantations d'arbres fruitiers, d'arbustes à petits fruits, de plantes mellifères...).
- Ne pas imposer des clôtures maçonnées, nuisibles au déplacement de la faune.

Dans le cadre des Agendas 21 (à généraliser)

- Faire prendre conscience à chacun de la fragilité du sol et de la nécessité de le protéger.
- Renouer avec la fonction nourricière du sol, dans toutes les zones, avec le retour de potagers et de vergers individuels ou collectifs.
- Reconquérir tous les espaces résiduels (talus, ronds-points, délaissés, pieds d'arbres) pour les végétaliser.
- Qualifier les espaces publics de nature pour leur donner une vraie fonction sociale et écologique (polliniser la ville).
- Promouvoir les plantations qui améliorent la biodiversité (formation à la composition des haies) et interdire celles qui lui sont nuisibles.

Pas de fatalité si la volonté politique existe

Même après cent cinquante ans d'oubli progressif de la valeur du sol, il n'y a pas de fatalité, et la tendance peut s'inverser avec de la volonté et un peu de courage politique. Sauvons et revalorisons la faible partie du sol de la vallée de Montmorency qui n'est pas artificialisée et faisons revivre tout le sol non imperméabilisé. Une suggestion à faire aux équipes qui vont se présenter aux élections municipales pour abandonner nos « PLU hors sol » !

MONIQUE ET PATRICK BAQUIN, VOË



MAISON EN MEULIÈRE TYPIQUE.

- *Les vingt et une communes*
Andilly
Beauchamp
Bessancourt
Deuil
Eaubonne
Enghien-les-Bains
Ermont
Franconville-la-Garenne
Frépillon
Groslay
Le Plessis-Bouchard
Margency
Montlignon
Montmagny
Montmorency
Saint-Gratien
Saint-Leu
Saint-Prix
Sannois
Soisy-sous-Montmorency
Taverny

Évolution de la population de la vallée de Montmorency

Année	Nombre d'hab.
1846	15 314
1876	24 573
1896	36 277
1926	88 063
1962	172 516
1975	246 882
2016	316 811

Les zonages du POS cassent la mixité de fonctions qui préexistait : la ville, d'un côté, avec la zone U, constructible et non cultivable et la zone N, naturelle, non constructible, éventuellement cultivable, d'un autre côté. L'urbanisation domine et plus personne ne sait que le sol est une ressource collective non renouvelable, puisque sa dégradation, en particulier par l'imperméabilisation est très rapide, alors que son processus de formation et de régénération est très lent.

En 2000, les PLU⁶ prennent le relais des POS, toujours sans prise en compte de la valeur du sol et des services qu'il peut rendre à la collectivité : production d'aliments et de biomasse, stockage, filtrage et transformation d'éléments nutritifs, maintien d'un milieu propice à la vie et à la biodiversité, puits de carbone. L'élimination du mot **SOL** et son remplacement par le mot **URBANISME**, dans l'appellation du plan d'aménagement du territoire sont terriblement significatifs, de cette pensée collective de négation de la valeur du sol !

Le zonage des PLU aggrave les choses en séparant la zone A pour l'agriculture de la zone N, naturelle, potentiellement affectée aux loisirs, au caractère réversible et à l'utilité pour la biodiversité souvent très faible.

Mettre fin à cette amnésie

Pour mettre fin à cette amnésie et stopper la dégradation de la biodiversité dans la vallée de Montmorency, il faut agir lors de la vague prochaine des révisions de PLU qui suivra les élections municipales de mars 2020, non en poursuivant le saupoudrage de petites mesures de verdissement, sans effet significatif sur la biodiversité, mais par un ensemble d'actions.

Sur la base d'expériences réalisées ailleurs, des pistes se dessinent dans trois domaines :

De nouveaux principes innovants pour les PLU

- Application de la charte d'Aalborg (1994) qui préconise la ville durable par la mixité des fonctions.
- Développement par densification, seulement sur les zones déjà artificialisées.





DR

Impressionnisme : Argenteuil au carrefour des routes

LE 27 DÉCEMBRE 1873 à Argenteuil, les peintres impressionnistes créaient leur association, autour de Claude Monet, qui y résidait. La maison du peintre y fait toujours face aux quais de la gare qu'il avait peints. Monet peignait aussi eaux et lumières : le pont, les bords de Seine, l'ancien quai qui venait d'être renommé boulevard Héloïse ; car ce quai-là n'était plus un quai depuis qu'un bras de Seine avait été comblé. L'ancienne île était devenue promenade et hébergeait les fêtes foraines où affluaient les Parisiens.

Ce 19 mars 2019, le maire d'Argenteuil, président d'honneur fondateur de l'association Eau et Lumière, recevra une certification du Conseil de l'Europe pour le réseau « Les Routes des impressionnistes ».

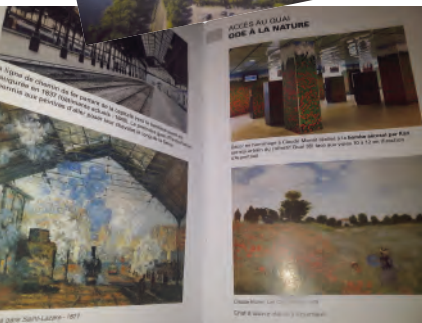
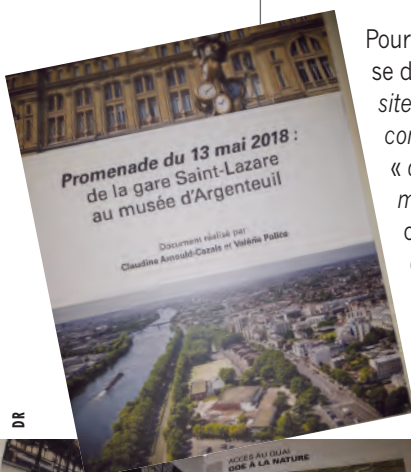
Et, du 28 février au 30 mars, il ouvre deux enquêtes publiques visant à permettre le bétonnage de l'ancienne île pour y élever un multiplexe à près de 45 mètres de haut sur le parking de la salle des fêtes ; et 156 logements jusqu'à R + 9 dans l'ancien bras de Seine.

Pourtant, en novembre 2017, le préfet de Région se demandait pourquoi « *implanter le projet sur un site inondable, alors que 97,6 % de la superficie communale n'est pas inondable* », qui, plus est, « *dans un secteur où le trafic routier est déjà fortement congestionné* ». Plus de 7 500 personnes ont signé une pétition demandant que la salle des fêtes Jean-Vilar soit rénovée sans privatisation ; Agora 95 y a fait écho.

Voilà Argenteuil au carrefour : son identité impressionniste, mondialement connue, sera-t-elle confinée aux livres d'art ? Ou va-t-elle mettre en valeur un site majeur sur le plan écologique, social, culturel, point de rencontre entre ville et fleuve, entre banlieue et route de Paris, entre nature et urbanisme ?

Nous appelons Argenteuillais et Valdoisiens à participer nombreux à ces enquêtes publiques !

COMITÉ JEAN VILAR ■ ■ ■



BROCHURE ÉDITÉE PAR LE COMITÉ JEAN-VILAR POUR VALORISER
L'IMPRESSIONNISME D'ARGENTEUIL.

Les 3 Tilleuls conteste la vision municipale

La ville de Vauréal a édité une brochure « Créer la ville de demain », distribuée en janvier 2019. Elle y affirme certaines choses. Les 3 Tilleuls contestent certaines de ces affirmations et le font savoir dans leur publication « l'Allumette ».

« La ville a déclassé et rendu inconstructible en 2006 toute la partie au-delà de l'école (...) et même étendu l'espace naturel au pied des bois. » C'est ce qui est écrit noir sur blanc dans le bulletin. Qu'en est-il ? En 2009, la municipalité sous la conduite par Bernard Morin, chef de file de l'actuel groupe majoritaire, avait accordé un permis de construire à Kaufmann and Broad pour la construction d'une cinquantaine de logements de standing. L'emprise de ce projet était telle que des maisons auraient dû être construites jusqu'à la lisière de la forêt, certaines se seraient même retrouvées sur un espace boisé classé par le Scot (schéma de cohérence territoriale) ! Sans l'intervention de l'association des 3 Tilleuls pour porter l'affaire en justice, afin de faire reconnaître le caractère illégal de ce projet, cette zone naturelle aurait définitivement disparu ! Le caractère « inconstructible » des lieux a, certes, été acté dans le dernier PLU, mais cela s'est fait sous la contrainte...

« Seul le Village (...) ne compte pas de logements dans le parc social. » Cette information est fautive ! Depuis plus de dix ans, un particulier met à disposition de l'association « les Villageoises », un petit immeuble de deux étages qui permet d'accueillir cinq familles rencontrant des difficultés passagères ; il s'agit là de logements d'urgence dont les enfants sont scolarisés dans l'école du village...

« Créer la ville de demain projets 2014-2021 »

La nature des projets évoqués porte toujours sur la même thématique : l'urbanisation ! Or l'artificialisation des sols et la destruction d'espaces naturels ne sont pas sans effet localement sur les crues ou autres canicules.

« Interdire plutôt qu'entretenir... »

Le poumon vert de Vauréal va mal. La municipalité en accord avec les services de l'agglomération a décidé de mettre la forêt en quarantaine plutôt que de la soigner. Depuis quelques mois, les arbres (parfois sains !) tombent à terre les uns après les autres, rendant les chemins forestiers potentiellement dangereux et le devenir de cet espace à préserver et à conforter (et non à mépriser et à réduire...) particulièrement inquiétant ! Aussi est-il urgent d'agir et de proposer un programme ambitieux d'entretien de notre forêt pour préserver ce qui peut encore l'être... C'est aussi ça agir pour l'avenir de notre ville...

LES 3 TILLEULS ■ ■ ■



Port Seine Métropole Ouest : un modèle de concertation

urbanisme



CE PROJET DE PORT, déjà ancien car lié à l'origine au mégaprojet de Canal Seine Nord, a franchi le 3 octobre 2018 une nouvelle étape. À l'issue du débat public, organisé par la Commission nationale du débat public, qui s'est tenu entre octobre 2014 et mai 2015, l'opportunité du projet avait été confirmée.

Mais le port, prévu à la confluence de la Seine et de l'Oise, aux confins des communes d'Andrésy et d'Achères, avait revu ses ambitions et dimensions à la baisse. Il concerne désormais 120 hectares au lieu des 400 initialement prévus et sera dédié essentiellement aux matériaux des BTP.

À l'issue du débat public, Port de Paris a néanmoins souhaité poursuivre la concertation avec ses parties prenantes, élus du territoire et associations essentiellement. Cette concertation aura duré trois ans et s'est achevée fin 2018, elle a mobilisé 800 participants qui ont rédigé 400 contributions transmises à Port de Paris, qui a répondu à chacune d'entre elles.

Les questions environnementales furent au cœur de cette concertation à laquelle FNE Ile-de-France a été associée. Cette démarche de concertation, dont la transparence fut cautionnée par la présence d'un « garant », est encore trop rare sur les grands projets qui présentent des risques potentiels pour l'environnement.

Dans le cas de ce port, situé en limite du Val-d'Oise, ce dialogue fondé sur des visites, ateliers et réunions

publiques a permis d'enrichir des points clés du projet : intégrations paysagères, bâtiments, esplanades centrales, routes et embarcadères.

Cette plate-forme multimodale (fleuve + fer + route) sera construite à l'emplacement d'une carrière réhabilitée en bassin et sur des sols historiquement pollués.

Port de Paris veut en faire un projet exemplaire sur le plan environnemental et poursuivra cette concertation très réussie pendant toute la vie du projet avec une « instance permanente de concertation », comme c'est déjà le cas sur les ports de Bonneuil-sur-Marne et de Limay.

Un point devra néanmoins retenir l'attention de Val-d'Oise Environnement, la saturation possible des routes d'accès au port et notamment la RN 184, qui traverse la forêt de Saint-Germain-en-Laye, et dont les encombrements sont fortement corrélés à l'A15 et à la Francilienne, des voies déjà bien encombrées par les poids lourds.

PATRICE-HENRY DUCHENE, ■ ■ ■
VOE, ADMINISTRATEUR FNE ILE-DE-FRANCE

Le port d'Achères doit devenir le premier port fluvial du Grand Paris. L'objectif est de développer le transport fluvial des matériaux pour les chantiers du Grand Paris. Au confluent de la Seine et de l'Oise, il reliera la plate-forme multimodale de Bruyères-sur-Oise. L'inquiétude portait sur le raccordement routier à la 184, combattu par le Copra 184. Le projet est pour le moment repoussé.

Ports de Paris, ou Port autonome de Paris, est un établissement public d'État. Sa première mission est de développer le trafic fluvial en Île-de-France. Il est aussi chargé de gérer les installations portuaires situées sur les voies navigables d'Île-de-France.

*Lire également
Agora 95 n° 31
de novembre 2014.*

Enquête publique : 2019
Début des travaux : courant 2020
Livraison : courant 2022
Coût : 122 millions d'euros
500 à 1 000 emplois directs



LES ILLUSTRATIONS SONT ISSUES DU DOSSIER DE PRÉSENTATION DE HAROPA PORTS DE PARIS. EN HAUT, UNE IDÉE DU PROJET GLOBAL DU PORT. CI-CONTRE, LA PLATE-FORME MULTIMODALE.



Réchauffement climatique, pollution, bruit... qu'importe pour Roissy, seule la concurrence compte

Du 12 février au 12 mai, une concertation est organisée par Paris Aéroport (ADP) relative à la création d'un nouveau terminal pour Roissy. La Commission nationale du débat public (CNDP), faute de pouvoir décider d'un débat, a désigné quatre garants chargés de veiller à la bonne organisation de la concertation.



1. ADP : AÉROPORT DE PARIS.

2. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

Toutes les précisions pour participer à cette concertation sur : terminal4-cdg.groupeadp.fr

ADP CONSIDÈRE que, dans les quinze prochaines années, le trafic aérien mondial va doubler et que la capacité de Roissy devrait passer de 80 millions de passagers à 120 millions soit une croissance de 2 % à 3 % par an. Les 40 millions de passagers supplémentaires nécessiteraient la construction du terminal 4. ADP¹, sans le justifier, affirme que les capacités d'accueil des passagers seront saturées en 2028. ADP se place dans un système de concurrence internationale entre les aéroports européens et les aéroports du Moyen Orient avec pour objectif de capter à Roissy la plus grosse part possible. Leur objectif ignore aussi bien les problèmes de perte de biodiversité de réchauffement climatique, de pollution, de santé et d'épuisement des ressources naturelles. Seule, la concurrence mondiale compte.

Position de VOE

Durant la concertation, VOE soutient dans ses interventions celles de l'Advocnar (nuisances aériennes : bruit, santé, vols de nuit...) et met l'accent avec les associations du CPTG² sur les idées fausses contenues dans le dossier d'ADP.

Le nombre d'emplois en baisse : ADP indique 90 190 emplois en 2016 sans indication de source ni d'évolution dans le temps. Selon l'Insee, l'emploi a diminué de 93 642, en 2009, à 74 303, en 2015, et, dans le

même temps, le nombre de passagers est passé de 57,9 millions à 65,7 millions.

Avec plus de 19 000 emplois en moins, le nombre de passagers a augmenté de près de 8 millions ; ceci disqualifie l'argument de 1 000 emplois supplémentaires par million de passagers et met en doute la prévision de 50 000 emplois directs qu'engendreraient les 40 millions de passagers supplémentaires.

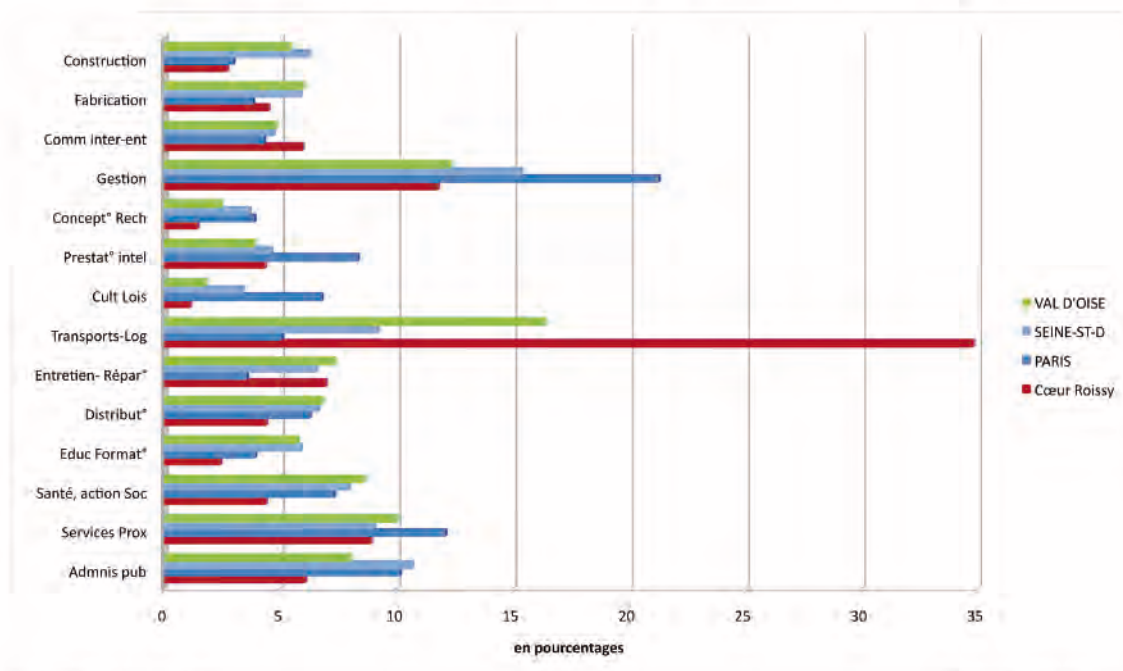
Roissy ne peut pas être un pôle d'emploi local

Sans arguments, ADP affirme dans le dossier de concertation « *de fortes retombées pour l'emploi local* ». Alors que l'aéroport existe depuis plus de quarante ans, il recrute moins de 5,4 % des salariés du bassin de main-d'œuvre (un rayon de 7 km autour de Roissy). Au fil des ans, ce pourcentage est en baisse. La raison n'en est pas une mauvaise volonté des entreprises. La palette des métiers de l'aéroport est trop concentrée sur les emplois de transport logistique. Le bassin de main-d'œuvre trouve l'ensemble de la palette des métiers en allant vers Paris et non vers Roissy.

Déjà, en 2016, lors du débat public sur Europacity, la surestimation du nombre de création d'emplois et leur prétendue retombée locale ont été des idées fausses contre lesquelles les associations ont argumenté.

BERNARD LOUP, VOE

STRUCTURE DES EMPLOIS PAR FAMILLES PROFESSIONNELLES



J.LORTHIOIS janvier 2019

Source INSEE 2014

GRAPHIQUE RÉALISÉ PAR JACQUELINE LORTHIOIS POUR LE BLOG MÉDIAPART

[HTTPS://BLOGS.MEDIAPART.FR/J-LORTHIOIS/BLOG/250119/BETISIER-DU-POLE-DE-ROISSY-1-UTILITE-LOCALE-POUR-SON-TERRITOIRE](https://blogs.mediapart.fr/j-lorthois/blog/250119/betisier-du-pole-de-roissy-1-utilite-locale-pour-son-territoire)

Extension d'ADP : le projet du terminal 4 impactera notre santé de façon majeure

liaisons
aériennes

AVEC LE PROJET du terminal 4 à Roissy-Charles de Gaulle et les travaux prévus pour débuter en 2021, Groupe ADP a la folie des grandeurs... au mépris de la santé et de la qualité de vie des habitants survolés ! C'est l'équivalent du trafic de l'aéroport d'Orly qui sera ajouté à celui de Roissy.

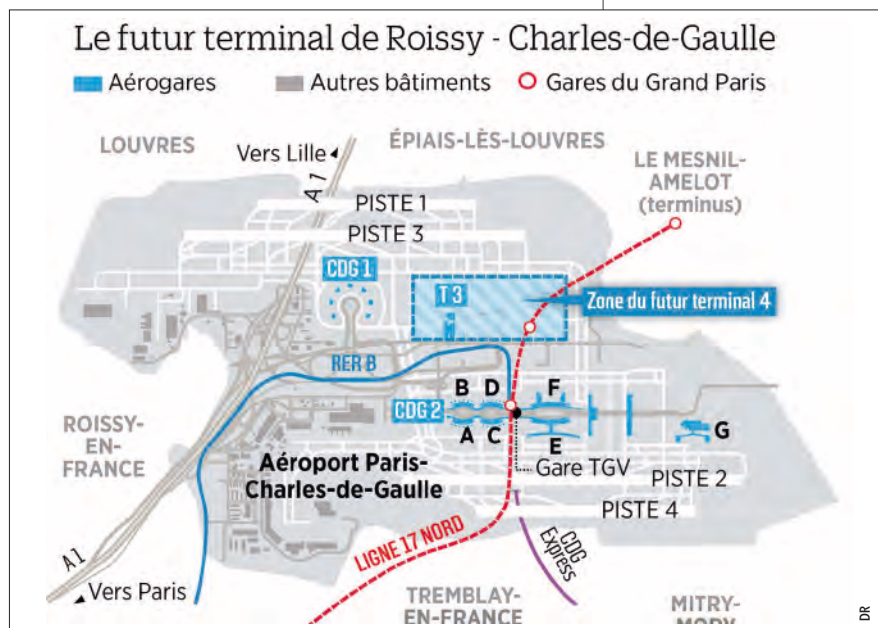
Augmentation importante du nombre d'avions

Environ 70 millions de passagers ont été accueillis à Roissy en 2017. Il est prévu 80 millions de passagers en 2020. Le projet du nouveau terminal 4 a pour objectif d'accueillir 30 à 40 millions de passagers supplémentaires d'ici à 2037.

Cet accroissement du nombre de passagers ne se fera pas sans une augmentation importante du nombre de vols au-dessus de nos têtes ! Aujourd'hui, nous subissons 1 300 vols par jour. À terme, ce seront jusqu'à 1 800 vols par jour, soit 500 vols de plus quotidiennement ! (38 % d'avions en plus).

Intensification du bruit pour les populations survolées

L'indice de bruit IGMP* repartira à la hausse, passant de 66,7 en 2017 à environ 75 en 2037. À noter que cet indicateur d'énergie sonore à 5 km du seuil des pistes ne tient pas compte des facteurs qui affectent la santé des riverains, soit la répétitivité des bruits d'avions, les pics sonores et leur émergence sur le bruit de fond. Il devrait être complété pour évaluer correctement l'impact sur les populations. Rappelons que l'étude DEBATS, en cours de finalisation, confirme les impacts du bruit aérien sur la santé humaine : stress, perturbation du sommeil, troubles anxio-dépressifs, maladies cardio-vasculaires. Le rapport tout récent de Bruitparif sur l'impact du bruit des transports sur la santé dénonce une perte allant jusqu'à trois ans de vie en bonne santé pour les riverains d'Orly et Roissy les plus exposés.



Aggravation de la pollution chimique locale

Le dossier de concertation fait état d'une augmentation de 30 % des émissions d'oxydes d'azote et de 11 % des particules fines à l'horizon 2037 en considérant uniquement le cycle LTO** (émissions jusqu'à 915 m d'altitude). Une pollution qui impactera encore plus les travailleurs de la plate-forme et les riverains. Il est admis aujourd'hui que l'on doit abandonner à terme l'utilisation des véhicules Diesel, car la pollution qu'ils génèrent est reconnue cancérigène. La pollution des avions est du même type, le kérosène et le gazole étant des carburants similaires. Laissera-t-on le transport aérien augmenter sa part de pollution en Ile-de-France sans contraintes sérieuses ? En effet AirParif prévoit que la part des émissions d'oxydes d'azote de l'aérien dans le seul cycle LTO passera de 7 % à 13 % (prévisions faites dans le cadre du PPA¹ 2020).

FRANÇOISE BROCHOT, ADVOCNAR

* IGMP : indice global mesuré pondéré du bruit. Cet indice prend en considération les relevés de plusieurs stations, des différents types d'aéronefs, des différentes périodes de la journée, de la répétition des bruits, etc., le tout mixé pour donner un indice moyen.

**LTO : Landing/Take-off : atterrissage-roulage-décollage.

1. PPA : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.

**Usons de notre droit de dire non aux avions en plus, non au projet géant du futur terminal 4 !
Participons à la concertation avant qu'il ne soit trop tard.**



Advocnar
www.advocnar.fr
contact@advocnar.fr
Tél. : 01 39 89 91 99
Permanence
sur rendez-vous
lundi au vendredi
9 h-16 h
Parc de la Mairie
45 rue d'Erment
95390 Saint-Prix

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets bientôt en enquête publique

Le plan qui sera mis en enquête publique en juin ou septembre 2019 concerne l'ensemble des déchets produits. Il remplacera tous les plans actuellement en vigueur.

1. PRPGD : PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS.

2. TEOM : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

3. ORDIF : OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ILE-DE-FRANCE.

IL N'EST QUESTION, dans les discours, que de réduction des déchets, recyclage et même zéro déchets à tous les étages ; mais, sur le trottoir, rien ou pas grand-chose ne change. L'Ile-de-France reste la région la moins ambitieuse.

Le projet de PRPGD¹ qui sera soumis à enquête publique laisse très peu d'espoir pour un changement de résultats. Comme les plans en vigueur, il fixe des objectifs, mais des mesures insuffisantes pour les atteindre. De plus, ces objectifs tournent le dos à la nouvelle directive européenne qui fixe un taux de recyclage de 50 % des déchets municipaux à atteindre en 2030, (le projet se contente de 34 %, soit, dans onze ans, ce que font actuellement les grandes métropoles européennes...). Normal, le conseil régional élabore le plan, mais ce sont les syndicats intercommunaux qui décident de la collecte et du traitement des déchets en faisant le plus souvent appel aux grands groupes : Véolia, Sita, Paprec... en qui les élus des syndicats intercommunaux font toute confiance pour les débarrasser de nos déchets.

Dans certains territoires des syndicats intercommunaux obtiennent de meilleurs résultats qu'en Ile-de-France.

Pourquoi ?

Deux enjeux principaux : la redevance incitative et la collecte séparative des biodéchets.

La redevance incitative. En Ile-de-France, à l'exception d'un syndicat de l'Essonne, le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers est assuré par la TEOM² dont le montant dépend du logement et non du service rendu : je trie, je ne trie pas, je composte, je ne composte pas... je paye pareil ! Le montant de la redevance incitative comme pour la facturation de l'eau ou de l'électricité varie selon la quantité et le non-mélange des déchets mis sur le trottoir. Elle encourage les pratiques vertueuses. Le coût de l'incinération ou de la mise en décharge (plus de 100 €/tonne) n'est pas le même que le compostage (35 €/t) ou le recyclage (0 €/t). Depuis plus de dix ans, les retours d'expériences montrent que le passage à la redevance incitative entraîne une baisse rapide du ton-

nage incinéré ou enfoui de l'ordre de 100 kg/habitant. L'Ademe la préconise, mais n'est pas entendu en Ile-de-France. Sans redevance incitative, combien de tonnes de papier-emballage et verre finissent dans les décharges ou les incinérateurs ?

La collecte séparative des biodéchets. Le traitement des biodéchets (déchets verts des jardins et déchets organiques de cuisine) ne doit pas s'arrêter à la promotion des composteurs individuels. Le compost ne se fait pas tout seul, il faut le remuer, l'aérer. Pour les familles qui n'ont pas de jardin ou se contentent de tondre la pelouse sans cultiver une partie de leur jardin, il est bien plus facile de les mettre sur le trottoir avec le service rendu à coût zéro euro. Dans la majorité des communes, les déchets verts des jardins sont collectés séparément pour être compostés. Les biodéchets de cuisine sont mélangés avec les déchets incinérés. En poids, ils représentent 25 à 30 % du poids de la poubelle et sont composés principalement d'eau. Ils consomment plus d'énergie pour leur séchage qu'ils n'en produisent en brûlant. Même si c'est moins facile que la collecte des déchets verts, il est urgent de collecter séparément les biodéchets. D'autres syndicats le font, y compris en zone urbaine dense.

Déchets ménagers et assimilés collectés	458 kg/hab. - 6 % comparé à 2005 - 29 kg/hab. pour l'Ile-de-France
Papier-emballage	33 kg/hab contre 39 kg/hab. en grande couronne et 48 kg/hab. pour la France
Verre	17 kg/hab contre 24 kg/hab dans les Yvelines et 29 kg/hab. pour la France
Déchets verts de jardin	17 kg/hab. (8 kg/hab. en 2005) contre 56 kg/hab en Essonne. L'agglomération de Cergy est la seule qui collecte les biodéchets de jardin et cuisine en mélange sur une partie de son territoire, soit 35 kg/hab.

État des lieux pour le Val-d'Oise

Dans le Val-d'Oise, sept syndicats intercommunaux assurent le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la collecte. Le bilan annuel 2016 publié en 2018 par l'Ordif³, depuis montre pourtant que la gestion des déchets peut évoluer vite.

Un réseau de déchetteries insuffisant

➔ Val-d'Oise : une pour 70 750 hab. ;

➔ Grande Couronne d'Ile-de-France, une pour 40 550 hab. ;

➔ France : une pour 14 200 hab.

La marge de progression est importante, seule la volonté politique des syndicats de gestion des déchets manque.

BERNARD LOUP, VOE ■■■

USINE D'INCINÉRATION AZUR, ARGENTEUIL.



La pollution lumineuse : gaspillage d'énergie et impact sur la biodiversité

pollution

ON PARLE de pollution lumineuse ou de photopollution lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Le suréclairage concerne avant tout l'éclairage extérieur des collectivités locales (lampadaires, monuments, signalisation), mais aussi les enseignes lumineuses de publicité, des commerces...

Selon les études de l'Ademe¹, l'éclairage public représente 50 % de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et 38 % de leur facture d'électricité. En vingt-cinq ans à peine, le nombre de points lumineux a plus que doublé en France pour atteindre 11 millions de lampes et lampadaires et 3,5 millions d'enseignes lumineuses !

Impact sur la biodiversité

En estompant l'alternance jour/nuit, le suréclairage nocturne affecte considérablement le rythme biologique des espèces qui perdent leurs repères non seulement par rapport au rythme circadien de 24 heures, mais aussi par rapport aux saisons. Aucune catégorie d'animaux n'est épargnée :

50 % des mammifères et 95 % des papillons sont affectés ;

- ▶ après les pesticides, la photopollution est la seconde cause de mortalité des insectes ;
- ▶ les fleurs éclairées de nuit connaissent 62 % de visites en moins par les pollinisateurs ;
- ▶ les oiseaux sont particulièrement affectés, seule la lumière jaune est sans conséquence.

Des mesures simples, mais non suivies

Les applications de la loi de 2013 font l'objet d'un contrôle de la part de la mairie concernée, « *sauf pour les installations communales, pour lesquelles ce contrôle relève de la compétence de l'État* » via une police admi-

nistrative spéciale. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une amende de 750 euros maximum après une mise en demeure préalable.

Selon l'ANPCEN², on note des améliorations notables, mais la situation est contrastée. De plus, les dérogations sont importantes. Le texte autorise, en effet, les préfets à délivrer des autorisations spéciales la veille des jours fériés, durant les fêtes de Noël, dans les zones touristiques ou d'affluence exceptionnelle... Une quarantaine de communes sont d'ores et déjà concernées par ces exceptions, dont Paris, mais aussi le centre touristique de Marseille, de Nice ou le Vieux Lyon.

Pourtant, les experts soulignent que, parmi toutes les actions de préservation de l'environnement, la lutte contre la pollution lumineuse est l'une des plus faciles et économiques à mettre en place. Il s'agirait en effet d'éclairer moins – limitant par là même les gaspillages – et de remplacer dans la mesure du possible les lampes les plus nocives. Tout en maintenant l'éclairage nécessaire pour assurer la sécurité de tous, des mesures telles que la réduction des temps d'éclairage, l'orientation vers le sol des flux lumineux et la mise en place de dispositifs économes sont des mesures simples et à la portée de chacun.

De nombreux progrès restent à faire, et ils ne s'effectueront pas sans une forte mobilisation des autorités qui en sont responsables, avec la mise en place d'un suivi de la réglementation, de la part de l'État comme des collectivités.

Élus locaux et citoyens ont le pouvoir d'agir.

EMMANUELLE WICQUART ■ ■ ■
BEZONS ENVIRONNEMENT
CADEB

Réglementation en vigueur

Depuis le **1^{er} juillet 2013**, une réglementation sur l'éclairage nocturne est entrée en vigueur :

- ▶ obligation d'extinction des façades des bâtiments non résidentiels et des vitrines à partir de 1 heure du matin,
- ▶ obligation d'extinction des éclairages intérieurs des bureaux une heure après la fin d'occupation.

À compter du **1^{er} juillet 2018**, les enseignes lumineuses devaient être éteintes entre 1 heure et 6 heures.

Deux arrêtés viennent d'être publiés au *Journal officiel* du **28 décembre 2018** : l'un

fixe la liste et le périmètre des sites d'observation astronomique exceptionnels. Il comprend treize lieux, avec un périmètre autour des sites de dix kilomètres de rayon. Le second, relatif à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, encadre la conception et le fonctionnement de différents types d'éclairage nocturne, en agglomération, hors agglomération. Avec ces nouvelles mesures, les réductions d'éclairage pourront donc porter sur les lieux publics comme les parkings, les chantiers, les parcs et jardins, qui pourront, par exemple, être éclairés jusqu'à une heure du matin ou

dans la limite d'une heure après leur fermeture, mais aussi les bâtiments du patrimoine et les équipements sportifs. En zone naturelle, sont concernés les réserves naturelles, parcs naturels régionaux et marins.

La publication de ces arrêtés, plus de huit ans après le vote de la loi de 2010 en matière de régulation de l'éclairage nocturne, survient après une plainte déposée auprès du Conseil d'État par l'association France Nature Environnement (FNE) et l'ANPCEN en avril 2017.

Ces nouvelles mesures devaient entrer en vigueur au **1^{er} janvier 2021**.

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car a priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques. Pourtant elle est source de gaspillage d'énergie, d'impacts sur la biodiversité nocturne et sur la santé humaine.

1. ADEME : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE.

2. ANPCEN : ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sources : www.anpcen.fr

www.lejourdela nuit.fr/2017/dossierdepre

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Les villes du Val-d'Oise qui éteignent la lumière la nuit



SOURCE LE PARISIEN 12 OCTOBRE 2018
MARIE PERSIDAT.



L'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France

1. ARB : AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ.

2. IAU : INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME.

arb-idf.fr



CRÉE LE 12 AVRIL 2018, la convention portant création de l'agence a été signée entre la Région Ile-de-France, l'AFB, le préfet de la région Île-de-France, l'IAU Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, après délibération de l'ensemble de ces organismes. L'Agence remplace ainsi Natureparif, association mobilisée pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France depuis dix ans.

L'IAU, fondation reconnue d'utilité publique, et son département environnement, constitue le support de l'agence régionale. L'ARB bénéficie ainsi des compé-

tences de l'ensemble des équipes de l'IAU, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement, thèmes clés dans une région comme l'Ile-de-France pour réaliser des diagnostics pertinents et proposer des solutions opérationnelles en faveur de la biodiversité.

Une charte de partenariat a été élaborée rappelant le contexte de l'Ile-de-France, et que, depuis la loi biodiversité de 2016, la Région est chef de file de la biodiversité pour les collectivités territoriales. La gouvernance de l'ARB a deux niveaux : le directoire et le comité des partenaires.

LES MISSIONS DE L'ARB-IDF S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE AXES ET TREIZE MISSIONS

Axe 1 DES CONNAISSANCES AU SERVICE DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE AVEC 4 MISSIONS

- 1 Animation de la collecte des données et coordination technique des systèmes d'information sur la biodiversité.
- 2 Élaboration, conduite et soutien de programmes d'études et de prospective pour la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité.
- 3 Conduite ou soutien de programmes de recherche.
- 4 Appui aux sciences participatives.

Les associations locales peuvent consulter les données naturalistes pour défendre la protection d'un site naturel ou dans le cadre de demande de création de zones de protection dans un SCOT ou un PLU.

Axe 2 APPUI ET SOUTIEN POUR LES POLITIQUES FRANCILIENNES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ AVEC 4 MISSIONS

- 1 Participation à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité et au suivi et à sa mise en œuvre.

Le groupe de travail biodiversité de FNE Ile-de-France a proposé des actions à mettre en place dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité.

- 2 Accompagnement du schéma régional de cohérence écologique et de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour des solutions fondées sur la nature.

- 3 Appui à la gestion des aires protégées.
- 4 Accompagnement de la mise en œuvre des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité, dans le cadre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ».

Axe 3 INGÉNIERIE, FORMATION ET EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS FRANCILIENS AVEC 3 MISSIONS

- 1 Animation et mutualisation des techniques et bonnes pratiques.
- 2 Participation et appui aux actions de formation.
- 3 Appui technique et expertise auprès des acteurs franciliens dans leurs actions en faveur de la biodiversité.

Les associations locales peuvent donc demander l'appui technique de l'ARB pour des actions de terrain.

Axe 4 SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ AUPRÈS DES FRANCILIENS ET CONTRIBUTION À L'ACTION INTERNATIONALE AVEC 2 MISSIONS

- 1 Communication, information et sensibilisation du public
- 2 Contribution à l'action internationale en faveur de la biodiversité.



CAREX DISTICHA.

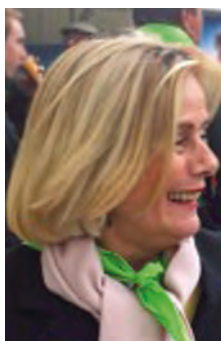
AUDREY MURAT

Catherine Ribes

J'ai été élue comme représentante de FNE Ile-de-France pour représenter les associations au Directoire. Nous travaillons actuellement avec les services de la Région et l'ARB à la réalisation de la nouvelle stratégie régionale de la biodiversité. Le groupe de travail biodiversité, agriculture et alimentation de FNE Ile-de-France a envoyé ses propositions pour les intégrer à la stratégie.

En fonction des différents axes de travail proposés par l'ARB, les associations peuvent consulter les différentes données naturalistes, solliciter l'aide également de l'IAU, pour la sortie de cartes, voir comment le SRCE est intégré aux différents documents d'urbanisme locaux comme les SCOT, PLU et PLUI. Voir aussi comment s'inscrire dans les formations proposées tout au long de l'année.

CATHERINE RIBES, FNE Ile-de-France ■■■



Agriculture et biodiversité : l'Île-de-France doit mieux faire

biodiversité

... **OR LE CONSTAT** est que 70 % des insectes et quelque 21 % des oiseaux ont disparu. Une des raisons en est la pratique agricole actuelle qui prive de garde-manger, au nom de la productivité, toutes les espèces.

Et l'agriculture bio n'est pas exempte de critiques ; une agriculture bio intensive, c'est mieux que l'agriculture industrielle (intrants, fertilisant, phytosanitaire machine), mais cela n'est pas suffisant pour retrouver une vraie biodiversité. L'agriculture bio doit, elle aussi, avoir un cahier des charges « biodiversité » respectant outre les rotations et l'absence de traitement, la diversité des productions, la remise en état de haies, de fossés (et leur entretien raisonné), le recours à l'agroforesterie, etc.

Pour l'Inra, « *l'agro-écologie propose de s'inspirer des fonctionnements des systèmes naturels pour concevoir des systèmes productifs agricoles durables. Il s'agit notamment de restaurer la diversité agricole, dans le temps et l'espace, par les rotations culturales, les inter-cultures ou l'association entre culture et élevage.* »

Quant au « rôle de l'agriculture (sous-entendu traditionnelle), il est important à travers la stabilisation ou même l'amélioration de son bilan carbone et la réduction de sa dépendance à l'égard des énergies fossiles. À des échelles plus locales, viennent s'ajouter des problèmes de rejets polluants dans l'environnement. »

Pour FNE Île-de-France, il faut **agir ensemble et agir maintenant**. C'est l'orientation qui a prévalu lors du colloque tenu en novembre 2017. Mais l'Île-de-France a d'abord un défi à relever avant même de pouvoir modifier ses pratiques culturales : cesser d'artificiali-

ser les sols. Aucun des principes énoncés à l'occasion de la COP 21 n'est respecté : les mairies continuent d'urbaniser sur les réserves foncières que sont les terres agricoles au nom de besoins en logements et en emplois, tout en se dédouanant en se référant aux contraintes du Sdrif. Plateau de Saclay, Plaine de France, triangle de Gonesse, tous les grands espaces agricoles sont convoités. Et quand ils sont protégés (type le Vexin français), ils subissent cependant les nécessaires infrastructures routières, ferrées etc. au nom du développement dit « durable ».

Pour faire face au changement climatique, un des ateliers de ce colloque (*Liaison* 180 de fév.-mars 2018) proposait différentes mesures sur les haies, la méthanisation, l'élevage, le maintien de prairies, la préservation des espaces humides, etc.

Un an et demi après, l'ARB en est à lister dans un programme toutes ces propositions pertinentes qui émanent de tous ces constats et bilans. Mais cela reste des propositions ! Alors qu'il faut agir maintenant et pas *Demain** (quand bien même ce film est fort intéressant).

Il faudra sans doute de multiples crises avant de vraies décisions et il sera alors trop tard à force de reculer devant le sacro-saint autel du développement. C'était pourtant bien le sens du « agir maintenant » de FNE Île-de-France et cela passe déjà par le maintien de toutes les surfaces agricoles naturelles et forestières et par un moratoire sur tous les projets qui viseraient à les détruire.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■

La biodiversité, ce n'est pas la multiplication des espèces exotiques

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Animaux ou végétaux originaires d'autres continents et introduits, volontairement ou involontairement, par l'homme et qui peuvent présenter une menace pour la biodiversité : prédation, com-

pétition, transmission de maladies, hybridation avec les espèces locales, modification des milieux naturels, altération des services rendus par la nature, etc.

DEPUIS 2018, une réglementation européenne, traduite dans la loi française, répertorie les espèces exotiques envahissantes et incite particuliers et collectivités à prendre les mesures nécessaires.

Que faire ?

Si vous détenez une espèce animale de compagnie, vous pouvez la conserver pour un usage récréatif et non lucratif jusqu'à sa mort naturelle ; mais vous devez la déclarer auprès de la préfecture du département avant le 1^{er} juillet 2019 ; vous devez la faire mar-

quer et vous assurer qu'elle ne pourra pas se reproduire ni s'échapper. Vous ne pouvez ni l'échanger ni la commercialiser ni acquérir de nouveaux individus. En revanche, si vous souhaitez vous en séparer, la seule solution sera l'euthanasie.

Pour les espèces végétales : dans vos jardins, vous devez les détruire en prenant soin d'éviter leur propagation. Si vous faites ce constat dans la nature, vous pouvez le signaler sur l'application mobile INPN Espèces <https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes>

L'agriculture devrait jouer un rôle aussi important que les forêts et les espaces naturels ordinaires (plus que les parcs, jardins et autres qui sont trop urbanisés) pour maintenir de la biodiversité. Or...

GUY MARVANE



ARGUS BLEU.

GUY MARVANE



GRANDE SAUTERELLE VERTE.

**Demain est un documentaire français réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, sorti en 2015.*

26 ESPÈCES ANIMALES SONT CONCERNÉES

Grenouille taureau, frelon asiatique, écureuil fauve, gris, à ventre rouge, ragondin, raton laveur, tamia de Sibérie, ibis sacré, rat musqué, tortue de Floride, etc.

ET 23 ESPÈCES VÉGÉTALES

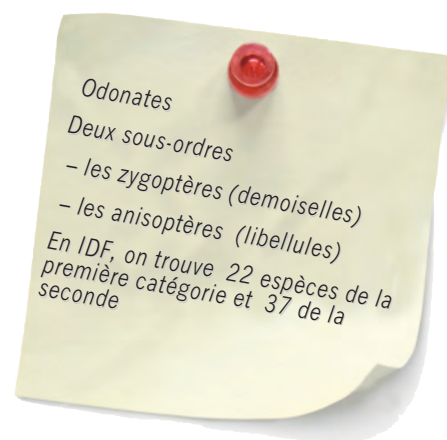
dont la jacinthe d'eau, la renouée, le seneçon... la liste complète www.eaufrance.fr/sites/default/files/2018-12/afb-mtes-oncfs_181114_livretes-pecesexotiquesenvahissantes.pdf



Odonates : libellules et demoiselles... font rêver



GUY MARVIANNE



Odonates
Deux sous-ordres
– les zygoptères (demoiselles)
– les anisoptères (libellules)
En IDF, on trouve 22 espèces de la première catégorie et 37 de la seconde

AU CARBONIFÈRE (– 360 millions d'années), les libellules pouvaient atteindre plusieurs dizaines de centimètres et leur envergure 70 cm. Sûr qu'on ne les regarderait pas du même œil. Des yeux, justement... les leurs sont volumineux – donc un peu effrayants. Placés de chaque côté de la tête pour les zygoptères et accolés pour l'autre sous-ordre. Mais leurs ailes sont transparentes et magiques. D'abord il y en a quatre et chaque paire est indépendante, ce qui leur permet de voler de différentes façons : sur place, en arrière, bifurquant rapidement, avec des pointes de vitesse à 35 km/h et ascensionnelle à 1,5 m/s. Féérique, délicat, animal de Fantasy ? En fait, cet insecte, comme tous les insectes, a une tête, un thorax, un abdomen et six pattes... Mais il a un aspect aérien, avec des couleurs éclatantes et parfois un bruit métallique d'ailes qui vibrent dans nos imaginaires...

Ensuite, cela devient un peu plus compliqué pour les identifier : ils sont différenciés en neuf sous-classes :

Dans les zygoptères on a quatre sous-classes :	et cinq pour les anisoptères
▶ Calopterygidae	▶ Aeshnidae
▶ Lestidae	▶ Gomphidae
▶ Platycnemididae	▶ Cordulegastridae
▶ Coenagrionidae	▶ Corduliidae
	▶ Libellulidae

Apprendre à les voir et à les identifier
www.snpn.mares-idf.fr/doc/Fiches_Libellules_Total.pdf

Où les trouve-t-on en Val-d'Oise ?

Toutes les zones humides : mares, bassins, plans d'eau, fossés, rivières peuvent permettre de voir des odonates.

Naturparif et la SNPN font des inventaires réguliers. Cependant, en Val-d'Oise, très peu de territoires sont inventoriés. Apprenez à les identifier et abonder les bases de données.

Quelques exemples :

À Amenucourt, dans les boucles de Seine, on a compté 35 espèces différentes, 24 à Chaussy ; plus au nord, à Chars, 32 ; vers Mériel et L'Isle-Adam, le long de l'Oise et au marais de Stors entre 28 et 31 (on espère que la Rosière permettra des observations facilitées).

SOURCE

NATURPARIF, OPIE-SFO, REGION IDF LA LISTE ROUGE RÉGIONALE DES LIBELLULES D'ÎLE-DE-FRANCE, SNPN : FICHES ODONATES SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ODONATOLOGIE : /WWW.LIBELLULES.ORG

Dans le monde, il y a 564 espèces étudiées sur 6 000 estimées, 275 sont menacées. Une centaine est étudiée en France. 1/4 des 59 espèces présentes en IDF est menacé.

Encore une urgence : protéger leur habitat

Les odonates mettent selon les espèces plusieurs mois ou plusieurs années pour passer du stade aquatique au stade volant.

Selon les espèces, les habitats sont soit stagnants, soit courants, soit forestiers, soit plutôt de prairie. Tous ces contextes différents liés à chaque espèce expliquent les raisons de leur disparition du fait de l'empreinte humaine sur ces milieux : urbanisation, artificialisation des berges, élimination des fossés ou curage intempestif, comblement des mares, utilisation des pesticides...

Les milieux aquatiques de petite taille subissent le plus de pression, mais ce sont les milieux d'eaux stagnantes qui cumulent les plus forts enjeux.

Leur conservation tiendra donc au développement d'espaces protégés (Natura 2000, Znieff, PNR, RNR, TVB, ENS, etc.).

DV, VOE ■ ■ ■



la libellule est l'emblème de l'association Val de Viosne environnement.



MICHEL PALJARD